

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE PLANEUR ULTRALEGER MOTORISE**
représentée par son président, Monsieur Sébastien PERROT
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 37808038600022

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.



ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 109 000 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 61 128,50 €, le solde restant s'élève à 47 871,5 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 109 000 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **75 906 €.**

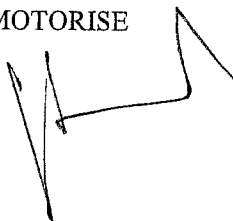
Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

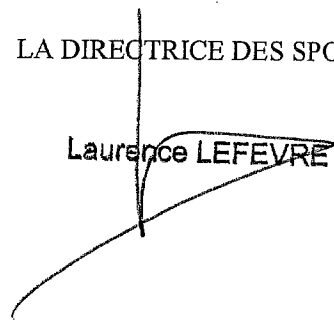
Fait à Paris le **25 JUL. 2017**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE PLANEUR
ULTRALEGER MOTORISE



LA DIRECTRICE DES SPORTS

Laurence LEFEVRE



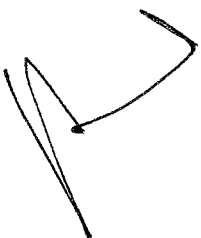
WISE LE **19/07/2017** DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ **21.012.2043**

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires						
Nombre de licences	15453	14800	15344	14800	15000	15000
Nombre d'ATP	0	0	0	0	0	0
Nombre total de licences et d'ATP	15453	14800	15344	14800	15000	15000
Nombre et taux de licences féminines	598 (3,87%)	650 (4,39%)	588 (3,83%)	650 (4,39%)	700 (4,67%)	700 (4,67%)
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	180 (1,22%)	(%)	180 (1,22%)	200 (1,33%)	200 (1,33%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	436 (2,82%)	(%)	466 (3,05%)	(%)	(%)	(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	35	30	0	30	35	35
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives						
Solidité financière	25,02	30,0 %	0	30,0 %		30,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives						
Rang sportif de la France	2	2	0	2	1	1
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs						
Taux de suivi médical complet - SHIN	%	%	%	%	%	%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	%	%	%	%	%	%
Emplois d'avenir						
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0		
Lettres de missions signées dans CTS-Web						
Nombre et taux de lettres de missions signées	2 (100%)	100%	2 (100%)	100%		%

Objectifs partagés	N-2		N-1		N	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Développement, l'ULM c'est mieux dans les clubs	82%	70%				75%
Développer la formation des présidents des services déconcentrés - Comités Régionaux	25	90				100
Maintenir et développer la pratique de performance	50	50				60
Affirmer la présence française au sein des instances internationales notamment dans le but de mieux structurer et développer l'encadrement.	2	3				3
Développement durable	0	10				10

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Maintenir et développer la pratique de performance				
Action 1	113 000 €	63 000 €	63 000 €	50 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	108 000 €	60 000 €	60 000 €	48 000 €
Action 3	108 000 €	60 000 €	60 000 €	48 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	5 000 €	3 000 €	3 000 €	2 000 €
Développement, l'ULM c'est mieux dans les clubs	5 000 €	3 000 €	3 000 €	2 000 €
Action 1	221 000 €	31 000 €	31 000 €	190 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	221 000 €	31 000 €	31 000 €	190 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	200 000 €	20 000 €	20 000 €	180 000 €
Structuration fédérale	11 000 €	6 000 €	6 000 €	5 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Action 1	20 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
Programmes d'échanges internationaux	20 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
Développer la formation des présidents des services déconcentrés - Comités Régionaux	20 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
Action 4	25 000 €	15 000 €	15 000 €	10 000 €
Formations fédérales	25 000 €	15 000 €	15 000 €	10 000 €
TOTAL	379 000 €	119 000 €	119 000 €	270 000 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

-

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

109 000 €



F F P L U M ASSOCIATION
96 B RUE MARC SANGNIER
BP 341
94700 MAISONS ALFORT

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Code Banque 10107	Code Guichet 00233	Code BIC BREDFRPPXXX
Numéro de compte 00420332116		Clé 18
Domiciliation BRED CRETEIL EGLISE TEL : 08.20.33.62.33		
Numéro de compte bancaire international (IBAN) : FR76 1010 7002 3300 4203 3211 618		